

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
25 août 2021
Français
Original : Anglais et français

Comité permanent
82^e réunion

**Rapport annuel du Comité d'audit et de contrôle
indépendant pour 2020-2021**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Examen, conclusions et observations.....	5-28	3
A. Contrôle externe	10-12	4
1. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	10-11	4
2. Corps commun d'inspection	12	4
B. Contrôle interne indépendant	13-28	4
1. Bureau de l'inspecteur général.....	13-18	4
2. Audit interne	19-22	5
3. Évaluation.....	23-26	6
4. Bureau de l'Ombudsman	27-28	6
C. Contrôle de gestion.....	29-47	6
1. Finance et administration.....	29-36	6
2. Gestion globale des risques.....	37-39	7
3. Gestion du changement.....	40-41	7
4. Planification stratégique et résultats	42-43	8
5. Éthique.....	44-45	8
6. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels.....	46	8
7. Divisoins des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement.....	47	8
D. Autres questions	48-53	8
1. Conseil du personnel.....	48-49	8
2. Auto-évaluation de l'IAOC	50-51	9
3. Termes de référence de l'IAOC.....	52	9
4. Remerciements	53	9

I. Introduction

1. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC), ci-après dénommé le « Comité », comprend les cinq membres suivants choisis et nommés par le Haut Commissaire avec l'aval du Comité exécutif. Il est actuellement composé des membres suivants : Président : Mme Malika Aït-Mohamed Parent (France) ; Vice-Président : M. Honoré Ndoko (Cameroun) ; M. Egbert Kaltenbach (Allemagne) ; Mme Bushra Malik (Pakistan) ; et Dr Suresh Raj Sharma (Népal).
2. Le Comité s'est réuni dans le cadre de trois sessions officielles, toutes tenues de façon virtuelle, en raison des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19. Ces sessions ont eu lieu du 4 au 6 novembre 2020 (25^e session) ; du 12 au 14 avril 2021 (26^e session) ; et du 16 au 18 juin 2021 (27^e session). La Présidente et le Vice-président ont pris part de façon virtuelle à la cinquième réunion des représentants des Comités de contrôle du système des Nations Unies, tenue les 11 et 12 décembre 2020 par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU.
3. Jouant un rôle consultatif, les membres de l'IAOC sont indépendants du HCR et de ses dirigeants (EC/70/SC/CRP.5/Rev.1, annexe I). Le travail de l'IAOC est guidé par ses Termes de référence (EC/70/SC/CRP.5/Rev.1, annexe I). Il s'agit d'un organe consultatif chargé d'aider le Haut Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs missions de contrôle. Pour son travail, l'IAOC a défini les priorités selon le modèle de « trois lignes de défense » pour le contrôle interne. Il s'est focalisé sur le contrôle externe, le contrôle interne indépendant (troisième ligne de défense) ; le contrôle de gestion (deuxième ligne de défense) ; et le contrôle opérationnel (première ligne de défense), selon cet ordre.
4. L'ordre du jour de chaque session était basé sur un plan de travail convenu, comprenant l'examen du plan de travail et des rapports des organes externes de contrôle, à savoir le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies ; du plan de travail et des rapports des organes indépendants de contrôle interne, à savoir le Bureau de l'inspecteur général au HCR (y compris pour le contrôle stratégique et les enquêtes), le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (qui assume les fonctions d'audit interne pour le HCR), le Service d'évaluation du HCR et le Bureau de l'Ombudsman ; et iii) les organes chargés du contrôle de gestion (gestion globale des risques, déontologie, gestion du changement, gestion administrative et financière, urgence, sécurité et approvisionnement, planification stratégique et résultats). Le Comité a également eu une rencontre avec le Conseil du personnel du HCR.

II. Examen, conclusions et observations

5. À chacune de ses sessions, le Haut Commissaire et/ou la Haut Commissaire Adjointe se sont adressés à l'IAOC pour parler des développements en cours au HCR.
6. Le Comité a approuvé le leadership stratégique de l'Équipe des hauts responsables du HCR dans la gestion de la pandémie de la COVID-19 et le pilotage du processus de réforme ; mettant au point des systèmes technologiques solides pour le travail à distance ; et continuant à soutenir les organes indépendants de contrôle, notamment le travail des auditeurs externes.
7. L'IAOC a souligné le fait que le HCR doit rester alerte aux risques élevés de fraude et de corruption. Il s'est réjoui de l'assurance donnée par le Haut Commissaire que des outils appropriés étaient utilisés afin d'assurer le contrôle, y compris pour la gestion des risques.
8. Le Comité a fait des observations sur quelques éléments spécifiques nécessitant encore une attention stratégique, comme la nécessité d'une descente sur les lieux pour certaines missions (audit et enquêtes) et d'une unification des systèmes de dénonciation des inconduites. Il a noté avec satisfaction l'accent mis sur les résultats de l'audit des opération-pays complexes, ainsi que l'engagement d'exécuter les recommandations et de suivre la mise en œuvre de l'obligation redditionnelle. Concernant la gestion du changement, il a conseillé d'accorder constamment l'attention à l'alignement au Siège.

9. Le Comité a félicité le HCR pour le travail effectué sur le mappage de l'intégrité. Un plan d'action pour répondre aux griefs permettrait une meilleure interaction entre le Bureau de l'Ombudsman, le Bureau de la déontologie et la Division des ressources humaines. Des efforts seront de plus en plus déployés en faveur de la diversité, notamment pour l'égalité entre les sexes et la lutte contre la discrimination raciale. L'IAOC a réitéré son conseil pour une évaluation constante des risques de cybersécurité et un plan d'atténuation, et s'est dit satisfait des initiatives visant à réduire l'empreinte carbone du HCR.

A. Contrôle externe

1. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

10. Au cours de ses trois sessions, le Comité a suivi des exposés présentés par le Comité des commissaires aux comptes. Il a examiné le rapport sur les plans d'audit externe de 2020, et a fait observer qu'il avait été prévu que tous les audits sur le terrain allaient se faire de façon virtuelle. Il est d'avis avec le Comité des commissaires aux comptes que les audits à distance doivent être l'exception, et que les auditeurs tant internes qu'externes doivent reprendre les audits en personne et sur place dès que les circonstances permettent. Il a noté que les documents sous format électronique n'ont pas toujours été téléchargés, ou ne l'ont été qu'à la demande des auditeurs. Le Comité a conseillé à l'administration de considérer la pandémie comme offrant l'occasion d'étendre considérablement son stockage électronique et de télécharger tous les principaux documents dans le progiciel MSRP ou le système qui viendrait à le remplacer. Il a été d'accord avec le Comité des commissaires aux comptes qu'au vu de sa taille, de ses coûts et de sa complexité, le programme de transformation institutionnelle aura besoin dans les années à venir de faire l'objet de vérifications par des auditeurs tant internes qu'externes.

11. Après avoir examiné le rapport final sur les états financiers de 2020, l'IAOC a discuté de ses observations préliminaires et de ses conclusions. Il a fait observer que l'audit avait été effectué comme prévu, et qu'aucun fait extraordinaire n'avait été signalé. Toutefois, en raison des restrictions liées au confinement, les informations ou les réponses de l'administration ont été reçues en retard. Les auditeurs externes ont émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers du HCR pour 2020.

2. Corps commun d'inspection

12. L'IAOC a contribué à l'examen en cours du Corps commun d'inspection, en répondant au questionnaire sur la fonction d'éthique et la continuité du service. Il entend examiner les rapports finaux dès qu'ils auront été publiés.

B. Contrôle interne indépendant

1. Bureau de l'inspecteur général

13. L'Inspecteur général a présenté la stratégie quinquennale 2021-2026 de ses services. Le Comité a salué le fait d'avoir mis un accent particulier sur le mappage et la coordination du contrôle. Il a été ravi par le fait que les acteurs du contrôle se consultent régulièrement sur le délai et l'ampleur des missions envisagées. Il estime qu'il est utile de coordonner de façon étroite la planification des diverses missions de contrôle. Une telle coordination est indispensable, étant donné que les opérations et les bureaux régionaux ont, d'une manière générale, fait savoir qu'ils ressentaient la multiplication des contrôles comme un fardeau, malgré le fait que le nombre envisagé a diminué et qu'ils permettent plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

14. Concernant l'état des recommandations en suspens, l'IAOC a salué l'exploration d'une plate-forme pouvant intégrer toutes les recommandations de contrôle et faciliter le suivi de leur exécution par les bureaux régionaux et les divisions.

Contrôle stratégique

15. Il a été reconnu que le contrôle stratégique a commencé à montrer les résultats en termes d'analyse et de coordination. Le Comité a discuté avec l'Inspecteur général de la méta-analyse des conclusions faites à l'issue du contrôle dans le cadre des audits internes et des évaluations, ainsi que des feuilles de renseignements y relatifs par thème. Le Comité a jugé très utile la façon de présenter l'« assurance combinée », surtout dès que sont pris en compte les conclusions d'audit externe et les rapports mettant en cause la gestion à l'issue des enquêtes. Les examens de contrôle stratégique ajouteront de la valeur, lorsqu'ils sont associés à une analyse plus poussée des causes profondes et des solutions éventuelles, allant ainsi au-delà de la compilation des résultats de contrôle.

Enquêtes

16. Après avoir examiné la situation en termes de ressources au Service des enquêtes, l'IAOC a estimé que même si ce service dispose des qualifications et de l'expertise requises, ses ressources ne correspondent pas à sa charge de travail. Le renforcement envisagé de sa capacité en matière de technologies de l'information à des fins judiciaires serait le bienvenu.

17. Le Comité a estimé que la diversité dans les effectifs d'enquête, non seulement au Siège mais également sur le terrain, pouvait davantage être améliorée. Des efforts doivent encore être déployés à cet égard au moment de pourvoir à des postes actuels et futurs.

18. L'IAOC a reçu une mise à jour sous l'angle interfonctionnel sur le processus de plainte, ainsi que sur les problèmes en milieu professionnel. Il a encouragé le suivi des mesures prises pour les affaires internes au HCR et pour celles confiées aux partenaires d'exécution pour des enquêtes. Étant donné qu'il semble y avoir des systèmes parallèles des dénonciations des inconduites et d'autres maux, le Comité a jugé utile de voir dans quelle mesure mettre en place un système unique à l'échelle de l'Organisation pour la dénonciation des inconduites.

2. Audit interne

19. Le Comité a examiné le processus de planification des audits internes ainsi que la méthodologie sous-jacente d'appréciation des risques au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des opérations sur le terrain. Il a été satisfait du fait que des indicateurs quantitatifs ont été, dans une large mesure, utilisés, en plus de la nécessaire opinion d'audit. En réponse à des propositions faites par le Comité, le Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne a quantifié le risque total de l'univers d'audit, et a estimé que la couverture du plan d'audit pour les risques attendus atteindra 18 % du total en 2021. Pour les changements futurs du plan d'audit approuvé, le Bureau des services de contrôle interne déterminera l'impact de la couverture des risques visée.

20. Après avoir examiné la mise en œuvre du plan d'audit interne de 2021, l'IAOC a relevé un certain retard qui s'explique par les difficultés liées à la vérification à distance, les retards dans la réception des observations des clients au sujet des missions consultatives, et par le fait que les principaux postes sont vacants. Le Bureau des services de contrôle interne doit déployer plus d'efforts pour accélérer l'exécution du plan de travail. Il entend reprendre les missions d'audit sur le terrain au cours du troisième trimestre de 2021. L'expérience tirée des techniques d'audit à distance permettra aux missions d'audit d'être plus efficaces et plus courtes. Le Comité a proposé qu'en plus du nombre de missions envisagées et exécutées, le Bureau des services de contrôle interne envisage d'ajouter dans ses rapports trimestriels les indicateurs de couverture des risques, afin de mesurer la performance et l'impact.

21. Le Comité a fait observer que le mémorandum d'entente révisé entre le HCR et le Bureau des services de contrôle interne, sur la fourniture des services d'audit interne, a besoin d'être revu. Cette revue offrira l'occasion d'amender ce mémorandum afin de clarifier les rôles et les responsabilités mutuelles, en particulier les interactions entre le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau des services de contrôle interne. Certes, ce dernier est indépendant dans la gestion de la fonction d'audit interne. Toutefois, il serait plus utile de préciser d'une manière plus détaillée les résultats attendus et les indicateurs utilisés pour mesurer la performance.

22. Le Comité a été informé que le Bureau des services de contrôle interne entend réduire progressivement l'accent qu'il met actuellement sur la conformité, étant donné que les bureaux régionaux joueront, au titre de la deuxième ligne de défense, un rôle plus solide dans le suivi de la conformité. Le Comité soutient son idée consistant à mettre plus d'accent sur l'audit de la performance.

3. Évaluation

23. L'IAOC considère l'appropriation par le HCR de l'évaluation ainsi que l'attention que celui-ci y porte comme une meilleure pratique.

24. Le cycle d'évaluation et les plans centralisés/décentralisés ont été bien établis. Le Comité a conseillé de mettre l'accent sur la vérification de la valeur et de l'impact des rapports d'évaluation. Il a été constaté qu'au cours des cinq dernières années, toutes les évaluations ont été effectuées en fonction du cadre des résultats. Il a proposé de travailler sur un système de mesure des évaluations et sur les liens avec la gestion axée sur les résultats.

25. La politique actuelle en matière d'évaluation n'exige pas de suivre l'exécution des recommandations faites à l'issue de l'évaluation. Le Comité a encouragé l'examen d'un système de suivi pour les recommandations liées aux rapports d'évaluation.

26. L'IAOC a fait observer qu'il serait plus utile de lier l'évaluation aux risques, grâce au cadre stratégique. Il a conseillé à l'administration de voir dans quelle mesure évaluer en temps opportun l'initiative de décentralisation et de régionalisation.

4. Bureau de l'Ombudsman

27. Le Comité a suivi un exposé sur les fonctions et les activités de l'Ombudsman au HCR. Il a pris note de l'augmentation du nombre d'affaires que celui-ci a reçues entre 2018 et 2021, en particulier du personnel sur le terrain (représentant actuellement 80 % des affaires). Le nombre d'enquêtes et d'affaires parvenues au Bureau de l'Ombudsman dépassent le nombre d'affaires instruites et sanctionnées dans le cadre du système formel. Le Comité a noté qu'un tiers des affaires de 2020 à mars 2021 concernait les allégations de discrimination, de harcèlement sexuel, de harcèlement, de représailles et d'abus de pouvoir.

28. L'IAOC a encouragé l'Organisation à exploiter la complémentarité et la synergie entre le Bureau de l'Ombudsman et le Bureau de l'inspecteur général, étant donné que les investissements dans le système informel des résolutions des griefs et conflits, dont le Bureau de l'Ombudsman est un maillon essentiel, peuvent réduire la charge de travail dans le système formel d'intégrité.

C. Contrôle de gestion

1. Finance et administration

29. À chacune de ses sessions, l'IAOC a écouté le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM). Il a apprécié l'achèvement en temps voulu des états financiers de 2020 et le fait qu'ils sont toujours de très bonne qualité.

30. L'IAOC a constaté que les principaux ratios financiers sont sur une tendance positive en 2020, par rapport à 2019, et que cette tendance se poursuit au premier trimestre de 2021. Le Comité a cependant réitéré ses encouragements pour une attention soutenue aux indicateurs de liquidité et de solvabilité, surtout compte tenu de la possibilité d'un réajustement des priorités financières des pays donateurs, au vu des défis actuels présentés par la pandémie et des incertitudes de la reprise économique et budgétaire.

31. Le Comité a fait observer que 89 % des contributions du HCR étaient affectés en 2020, 10 % ayant été allouées ou réaffectées aux activités liées à la COVID-19. Il a salué l'engagement et les efforts constants de l'administration tendant à maximiser le ratio de contributions sans restriction, en vue d'améliorer la fongibilité et la souplesse des réponses aux situations d'urgence.

32. L'IAOC a discuté avec le Contrôleur de l'effet éventuel des nouvelles contraintes et des nouveaux risques sur les activités des partenaires d'exécution liées à la pandémie. Il encourage la collaboration avec ces partenaires après la pandémie de la COVID-19 sur l'évaluation des échantillons des défis opérationnels, fiduciaire et d'intégrité.

33. Le Comité attend l'application des nouvelles normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la comptabilisation et la déclaration des revenus, ainsi que le dégroupage des affectations de l'année écoulée par rapport aux résultats nets annuels.

34. Le Comité a pris bonne note de l'évaluation actuarielle des engagements après la cessation de service ainsi que des hypothèses posées par l'actuaire indépendant. Il a recommandé d'inclure à l'avenir dans les hypothèses le facteur à long terme de l'impact sur la santé après la pandémie, au cas où l'existence d'un tel impact serait prouvée. Il a fait observer que les engagements non financés au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service avaient augmenté de 30 % en 2020, pour atteindre 664,3 millions de dollars E.-U. L'IAOC a de nouveau encouragé le HCR à rester ferme dans son engagement à réduire au plus vite le déficit de financement de l'assurance-maladie après la fixation de service.

35. Le Comité a noté l'attention que le HCR porte constamment à la gestion des risques liés à la liquidité, aux intérêts financiers et aux taux de change. Il a également noté les efforts actuellement déployés pour réduire les risques bancaires et les atténuer dans les pays affectés par l'aggravation de l'instabilité et des risques dans le secteur bancaire et financier.

36. L'IAOC a apprécié l'engagement solide du Contrôleur et Directeur de la DFAM dans le processus de transformation institutionnelle, et a recommandé de maximiser, grâce aux processus et systèmes favorables, l'adéquation des contrôles internes et de l'efficacité de la régionalisation et de la décentralisation. Il a envisagé d'avoir régulièrement un point de son ordre du jour sur les progrès réalisés dans la gestion intégrée ainsi que sur l'important processus de transformation et de modernisation des flux financiers, des contrôles internes et des systèmes d'intégrité.

2. Gestion globale des risques

37. Le Comité a eu une rencontre avec la Cheffe du Service de gestion globale des risques et ses collègues. Il avait reçu des documents sur le registre des risques stratégiques et les risques de gestion en 2025. Il a fait observer qu'un article sur l'« appétence au risque » était en cours d'élaboration. Il sera publié à l'issue d'une revue interne.

38. Même si les risques actuellement identifiés restent valables, le Comité a rappelé que le registre des risques est un document dynamique, car le contexte pourrait changer avec notamment la pandémie de la COVID-19, de nouveaux risques ou une combinaison de risques.

39. L'IAOC continuera la discussion sur le partage ou le transfert des risques dans le contexte de l'« appétence au risque ». Il a fait observer qu'il est important d'établir un lien entre la gestion intégrée et la gestion axée sur les résultats, afin d'évaluer l'impact des résultats en matière de gestion intégrée. Il a encouragé l'unité de gestion intégrée à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'unité de gestion axée sur les résultats.

3. Gestion du changement

40. Le Comité a eu une rencontre avec le Directeur pour le changement et le Chef du Service de transformation et du changement. Il a appris avec plaisir le regroupement des diverses initiatives de changement, avec les délais et les besoins financiers.

41. L'IAOC a souligné la nécessité de tenir compte de la cybersécurité lors de l'intégration des systèmes dans l'environnement *Cloud*. Il a noté les efforts déployés pour engager les directeurs des bureaux régionaux et le personnel au Siège à améliorer la connaissance et l'acceptabilité des changements. À cet égard, il a encouragé l'équipe de gestion du changement à travailler avec le Conseil du personnel et des fonctionnaires experts afin de tester les changements et de consulter le personnel sur la question.

4. Planification stratégique et résultats

42. Présenté dans le cadre du projet de transformation institutionnelle, le nouveau système de gestion axée sur les résultats est entré en application en juin 2021, après avoir été mis au point pendant plusieurs années. Le Comité a été informé que le système de gestion axée sur les résultats finira comme projet distinct en juin 2022, lorsque le transfert d'activité aura été achevé et intégré à la Division de la planification stratégique et des résultats.

43. Un long processus de formation et de renforcement de capacités a été mis au point pour soutenir les opérations dans la mise en œuvre et l'utilisation du logiciel. Le Comité a parlé de la souplesse nécessaire pour assurer la transition vers le nouveau système.

5. Éthique

44. Le Comité a eu une rencontre avec la Directrice sortante du Bureau de la déontologie. Ils ont discuté de l'évolution de ce Bureau depuis sa création.

45. Le Comité a été informé que le HCR entend confier l'examen à première vue des plaintes de représailles au Bureau de l'inspecteur général, le Bureau de la déontologie devant continuer de s'occuper d'une manière générale de l'exécution de la politique sur la prévention contre les représailles. Le Comité a averti qu'un tel transfert s'écarterait des politiques appliquées dans le système des Nations Unies. Il a proposé de soulever la question au Comité de déontologie des Nations Unies avant de prendre la décision finale.

6. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

46. L'IAOC a noté les progrès encourageants accomplis : i) dans la lutte contre les violences sexuelles et de genre ; et ii) dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que du harcèlement sexuel depuis 2018, avec un engagement clair des dirigeants et un changement effectif en faveur d'une approche centrée sur la victime. D'autres idées émergeront des études faites à l'issue du regroupement et de l'analyse des données sur cette question. Le Comité espère voir l'impact du nouveau module de formation en ligne sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

7. Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement

47. L'IAOC a fait observer que, si la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement met principalement l'accent sur la sécurité du personnel du HCR et de ses partenaires, des liens sont établis avec la protection des personnes prises en charge. La pandémie de la COVID-19 a montré que le modèle de l'Organisation en matière de gestion des risques ne correspond pas à la crise sanitaire. Une séance d'information sur la santé et la sécurité en milieu professionnel serait la bienvenue à une future réunion.

D. Autres questions

1. Conseil du personnel

48. L'IAOC a rencontré des représentants du Conseil du personnel. Compte tenu de l'investissement que l'Organisation fait dans le Conseil du personnel par la mise à sa disposition de deux fonctionnaires pendant la durée de leur mandat, le Comité l'encourage à utiliser pleinement le potentiel de ce Conseil. À cet effet, elle doit tenir régulièrement des réunions entre le Conseil et l'administration pour discuter des questions pertinentes et résoudre certains conflits entre les fonctionnaires et l'administration avant qu'ils ne fassent l'objet d'un processus formel.

49. Le Comité a pris note des efforts de l'administration visant à inclure l'expertise technique et professionnelle du personnel dans les initiatives de transformation et de changement. Il encourage le Conseil du personnel à contribuer davantage aux plaidoyers internes et au processus de communication sur les programmes de changement. Il a par ailleurs noté que les relations entre les fonctionnaires et l'administration pouvaient être améliorées par une plus grande diversité aux fonctions exposant aux interactions sur les sujets de préoccupation pour le personnel.

2. Auto-évaluation de l'IAOC

50. L'IAOC a entrepris son auto-évaluation conformément aux bonnes pratiques discutées à la cinquième réunion annuelle des comités de contrôle du système des Nations Unies et aux recommandations respectives du Corps commun d'inspection. Les membres du Comité se sont réjouis du fait qu'ils disposent des compétences et des aptitudes professionnelles requises pour aider le Haut Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle, par la fourniture à titre indépendant de conseils de meilleure qualité sur la gouvernance, l'efficacité, la gestion des risques, le contrôle interne, l'audit et l'intégrité.

51. Les domaines nécessitant encore des améliorations sont les suivants : fournir des conseils et faire des observations pouvant être exécutés, discuter en profondeur des thèmes spécifiques, sur une base annuelle, avec les directeurs des divisions, et améliorer l'auto-évaluation à l'appui des enquêtes et effectuer l'autoévaluation avec une enquête sur les réactions de l'administration du HCR.

3. Termes de référence de l'IAOC

52. Comme prévu, l'IAOC a revu ses termes de références. Selon le Comité, ces termes de référence ne nécessitent pas actuellement de changement majeur. Toutefois, l'IAOC a présenté pour examen et approbation au Haut Commissaire un certain nombre de propositions d'amendement. Les changements proposés consistent à prendre en compte la revue de la fonction d'éthique dans l'expérience collective requise, et supprimer ou amender certaines dispositions devenues obsolètes.

4. Remerciements

53. L'IAOC a particulièrement apprécié la disponibilité du Haut Commissaire, de la Haut Commissaire Adjointe et d'autres hauts responsables lors du processus d'examen et pendant la période difficile liée à la crise de la COVID-19. Il remercie le Secrétariat de l'IAOC pour la documentation, l'organisation des sessions et l'assistance fournies.
